

CASH PLUS S.A.

RAPPORT SUR LA BASE DE PROCEDURES CONVENUES

CASH PLUS S.A

1 Rue des pléiades, 3^{ème} étage, quartier des hôpitaux
Casablanca

RAPPORT SUR BASE DE PROCEDURES CONVENUES

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues ci-après, relatives à la validation de l'état de solde de gestion de **Cash Plus S.A.**, tel que présenté en annexe, afférents aux exercices clos aux **31 décembre 2022, 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024**. Notre examen a été effectué selon les normes de la profession, relatives aux missions d'examen sur la base de procédures convenues.

Les procédures mises en œuvre ont consisté à valider l'exactitude des reclassements réalisés par le management afin d'assurer une comparabilité de l'analyse des principaux agrégats de Cash Plus SA dans le cadre du document de référence relatif à l'exercice 2024 et au 1^{er} semestre 2025 établi pour les besoins de l'opération d'introduction en bourse de Cash Plus SA. Les reclassements présentés ci-dessous et revus par nos soins dans le cadre des procédures convenues ne génèrent pas de divergences au niveau des principaux agrégats financiers pour les exercices 2022, tels qu'audités par nos confrères BDO, ainsi que pour les exercices 2023 et 2024, tels qu'audités par nos soins.

Reclassements réalisés sur les comptes relatifs à l'exercice du 31 décembre 2022 :

- Reclassement de 692 KMAD, correspondant aux plus-values générées sur des placements en titres OPCVM, de la marge d'intérêt vers le résultat sur titres de transaction. Ce reclassement est sans incidence sur le Produit Net Bancaire (PNB) tel que présenté dans les états financiers audités.
- Un montant de 3 969 KMAD, initialement présenté en dotations nettes des reprises aux provisions, a été reclassé en charges générales d'exploitation. Ce montant correspond aux primes et congés payés non payés à la date de la clôture. Ce reclassement est sans impact sur le résultat courant tel que présenté dans les états financiers audités.
- Reclassement des dividendes reçus des participations s'élevant à 2 291 KMAD du résultat des opérations de marché aux divers autres produits bancaires. Ce reclassement est sans incidence sur le Produit Net Bancaire (PNB) tel que présenté dans les états financiers audités.
- Une séparation a été opérée au sein du coût du risque entre les dotations nettes des reprises relatives aux dépréciations des comptes débiteurs envers les franchisés, pour un montant de -558 KMAD, et celles liées aux autres risques et charges, pour un montant de 3 220 KMAD. Ce reclassement est sans impact sur le montant global du coût du risque tel que présenté dans les états financiers audités.

Reclassements réalisés sur les comptes relatifs à l'exercice du 31 décembre 2023 :

- Un montant de -405 695 KMAD, initialement présenté en « autres charges bancaires » dans les états financiers audités, a été reclassé en « commissions servies ». Ce montant correspond aux commissions versées aux MTO et aux franchisés en rémunération des activités bancaires réglementées réalisées pour le compte de Cash Plus. Ce reclassement vise à aligner la présentation comptable des commissions avec les produits afférents, reflétant ainsi plus fidèlement la réalité économique des opérations. Ce retraitement est sans impact sur le Produit Net Bancaire (PNB) tel que présenté dans les états audités.
- Un montant de 934 KMAD, correspondant aux plus-values générées sur des titres OPCVM cédés avant la clôture de l'exercice 2023, a été reclassé du résultat sur titres de placement vers le résultat

- sur titres de transaction. Ce retraitement est sans incidence sur le résultat de l'activité de marché ni sur le Produit Net Bancaire (PNB).
- Reclassement des intérêts reçus de Cash Plus VC, d'un montant de 35 KMAD, en autres produits bancaires. Ces intérêts, initialement enregistrés dans les intérêts et produits assimilés, correspondent à la rémunération du compte courant consenti par Cash Plus à sa filiale Cash Plus VC. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le produit net bancaire (PNB) tel que présenté dans les états financiers audités.
- Une séparation a été opérée au sein du coût du risque entre les dotations nettes des reprises relatives aux dépréciations des comptes débiteurs envers les franchisés, pour un montant de -1 400 KMAD, et celles liées aux autres risques et charges, pour un montant de 2 285 KMAD. Ce reclassement est sans impact sur le montant global du coût du risque tel que présenté dans les états financiers audités.
- Un montant de 3 208 KMAD, initialement présenté en dotations nettes des reprises aux provisions, a été reclassé en charges générales d'exploitation. Ce montant correspond aux primes et congés payés non payés à la date de la clôture. Ce reclassement est sans impact sur le résultat courant de la société.

Reclassements réalisés sur les comptes relatifs à l'exercice du 31 décembre 2024 :

- Reclassement des intérêts reçus de Cash Plus VC, d'un montant de 384 KMAD, en autres produits bancaires. Ces intérêts, initialement enregistrés dans les intérêts et produits assimilés, correspondent à la rémunération du compte courant consenti par Cash Plus à sa filiale Cash Plus VC. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le produit net bancaire (PNB) tel que présenté dans les états financiers audités.

Les travaux effectués n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe. Il ne constitue, de ce fait, ni un rapport d'audit ni un rapport d'examen limité effectué selon les normes de la profession. Ce rapport est délivré pour servir ce que de droit.

Casablanca, le 01 août 2025

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International (S4)
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Rachid BOUMEHRAZ

Associé